

Restoration de la sinuosité sur la Trie à Tœufles

L'opération

| | |
|------------------------------------|--|
| Catégorie | Restauration |
| Type d'opération | Reméandrage |
| Type de milieu concerné | Cours d'eau de tête de bassin |
| Enjeux (eau, biodiversité, climat) | Bon état des habitats, continuité écologique |

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Début des travaux | Février 2008 |
| Fin des travaux | Avril 2008 |
| Linéaire concerné par les travaux | 1 460 m |

Le cours d'eau dans la partie restaurée

| | |
|----------------------|-----------------------|
| Nom | La Trie |
| Distance à la source | 1,5 km |
| Largeur moyenne | 2,5 m |
| Pente moyenne | 0,63 ‰ |
| Débit moyen | 0,3 m ³ /s |

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Restaurer la diversité des habitats
- Retrouver une dynamique fluviale naturelle
- Rétablir la continuité écologique
- Améliorer la qualité paysagère du site

Le milieu et les pressions

La Trie, cours d'eau de 9,7 km de long se jette dans le canal maritime d'Abbeville, partie canalisée de la Somme. La confluence de la Trie avec la Somme se situe à une dizaine de km en amont de la Baie de Somme. D'une surface de 84 km², le bassin versant de la Trie est largement dominé par des zones agricoles (cultures céréalières et élevages). L'habitat urbain y est clairsemé.

Comme la majorité des cours d'eau de la Somme, la Trie a subi de profonds travaux hydrauliques par le passé : recalibrage, rectification, déplacement, curages répétitifs pour garantir des activités économiques et l'assainissement du cours d'eau. De plus, une demi-douzaine d'obstacles fragmentent le cours d'eau, dont quatre sont infranchissables pour la truite. Ces pressions sont à l'origine de multiples désordres hydromorphologiques : envasement, diminution

La localisation

| | |
|-----------------|-----------------|
| Pays | France |
| Bassin hydrogr. | Artois-Picardie |
| Région(s) | Picardie |
| Département(s) | Somme |
| Commune(s) | Tœufles |



La Trie, rectiligne avant restauration de la sinuosité. Hiver 2004

| | |
|---|--------------|
| Contexte réglementaire | Non concerné |
| Références au titre des directives européennes | |
| Réf. masse d'eau | AR 12 |
| Réf. site Natura 2000 | FR2200346 |



© Syndicat mixte Ameva

La buse infranchissable située sur le site de Chaussoy. Hiver 2004

de la biodiversité, homogénéisation des faciès d'écoulements, création de surlargeurs, érosion de berges, incision, colmatage des zones de frayères...

La Trie, classée en 1^{ère} catégorie piscicole sur l'ensemble de son cours, abrite cependant encore des populations de truite fario, chabot, lamproie fluviatile et anguille, principalement localisées en aval du cours d'eau.

Un site Natura 2000 «Estuaires et littoral picards», situé au niveau de la confluence entre la Trie et la Somme, concerne entre autre la lamproie fluviatile.

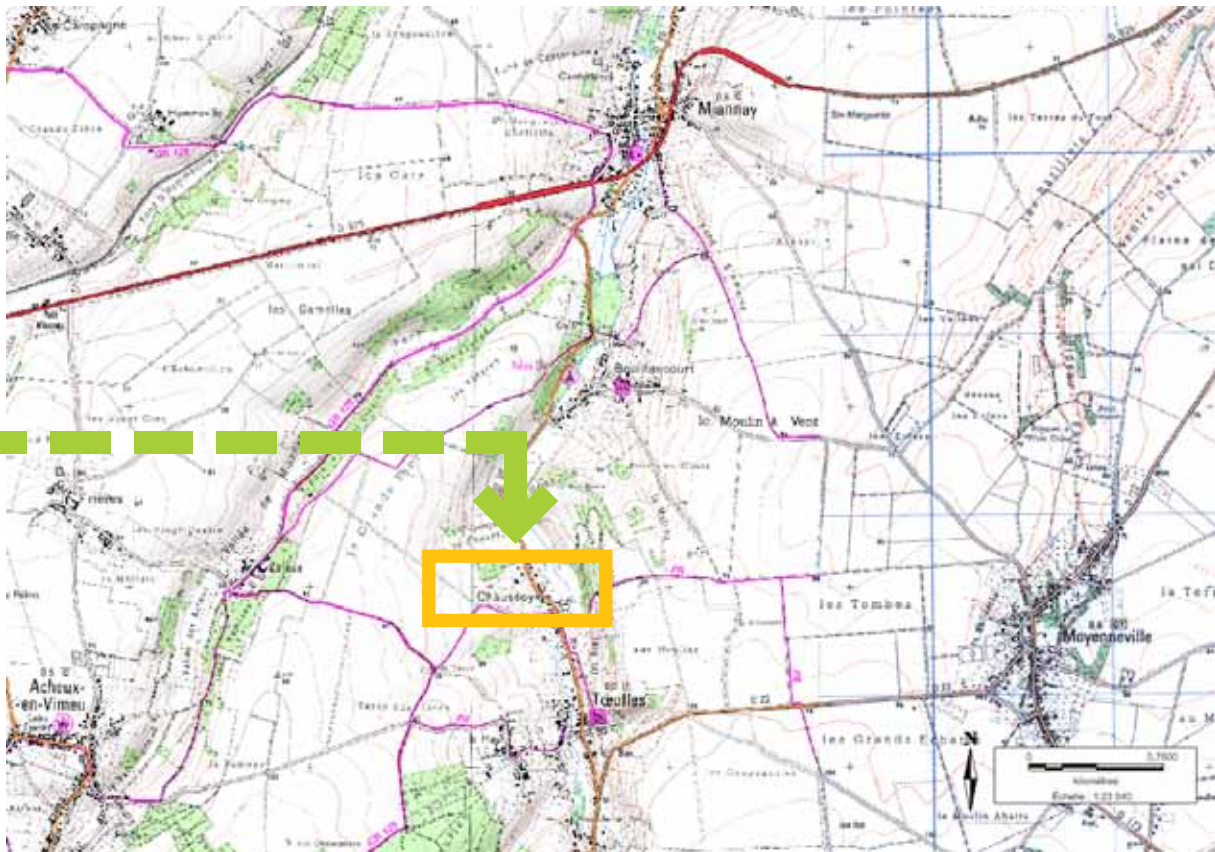
Le site de Chaussoy, sur la commune de Tœufles, sert de pâturage pour un élevage bovin. Une buse infranchissable d'une hauteur de 40 cm est présente sur le secteur.

■ Les opportunités d'intervention

Dans le cadre du programme d'entretien et de restauration de la Trie et de la Course porté par la Communauté de communes du Vimeu Vert (CCVV) et suite aux inondations conséquentes de 2001, les élus locaux et les services de l'état ont souhaité mettre en place des actions pour la gestion des inondations associées à une restauration écologique et morphologique du cours d'eau à l'échelle du bassin versant. Dans ce but, la CCVV a lancé une étude en 2004 afin d'identifier les secteurs prioritaires et d'émettre des propositions de solutions. Suite à cette étude, la CCVV, en partenariat avec le syndicat Ameva, a décidé de travailler sur la tête de bassin, car cette dernière subissait peu de pressions (piétinement majoritairement) et présentait une potentialité écologique assez forte. La présence, également, du plan d'actions et de prévention des inondations (PAPI) Somme et affluents sur le territoire a constitué une opportunité de financements pour cette opération de restauration visant la gestion des inondations.

■ Les travaux et aménagements

Les merlons de curage (résidus des opérations de curage déposés sur les berges) présents le long du cours d'eau ont été arasés et utilisés pour recharger le lit mineur. Un léger reméandrage sur 1 460 m a été réalisé en accentuant la sinuosité dans le lit mineur. Pour des contraintes foncières, il n'a pas été possible



de travailler au niveau du lit majeur du cours d'eau. Puis, à l'aide d'une pelle mécanique, les parties de cours d'eau trop élargies ont été resserrées afin de retrouver une section d'écoulement naturelle.

En plus de la restauration de la sinuosité de la Trie, le syndicat a procédé au retrait de la buse infranchissable pour la truite. Cette buse est présente sur le secteur et a été remplacée par un pont cadre de cinq mètres de long.

En complément du reméandrage, la ripisylve a été reconstituée sur 900 mètres linéaires avec mise en place de 960 plants d'essences adaptées : saule, aulne glutineux, noisetier, aubépine... et de plants d'hélophytes sur 130 m².

Enfin, des clôtures et des abreuvoirs ont été installés pour éviter le piétinement du bétail dans le lit mineur tout en assurant l'accès à un point d'eau.

■ La démarche réglementaire

- Déclaration d'intérêt général (DIG)
- Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau :

3.1.1.0 : Ouvrage dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à l'écoulement des crues

3.1.2.0 : Modification du profil en long ou du profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ou de dérivation d'un cours d'eau

■ La gestion

Dans le cadre du programme d'entretien et de restauration de la Trie, porté par la communauté de communes du Vimeu Vert, le syndicat Ameva, en sa qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, réalise l'entretien de la ripisylve lors d'un passage annuel. Le propriétaire des parcelles riveraines est chargé de l'entretien de la clôture.

■ Le suivi

L'état initial a été réalisé lors de l'étude préalable de définition du programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la Trie et de la Course en 2004-2005. Des suivis visuels, réalisés par un bureau d'étude, ont concerné les berges et le lit mineur (répartition des faciès, description des substrats de fond, sinuosité...). En 2003, la DREAL a par ailleurs effectué des prélèvements de macro-invertébrés (méthode IBGN) sur deux stations en amont et aval de la future zone restaurée. Après les travaux, des prélèvements IBGN et une pêche électrique ont été effectués respectivement en 2008 et 2009 sur la zone restaurée. Puis, le syndicat a mis en place en 2011 et 2012 un suivi de la végétation rivulaire, des faciès d'écoulements, des substrats, de l'évolution de la pente des berges et des habitats. Ces suivis seront intégrés sur une base de données de systèmes d'information géographique et seront poursuivis tous les deux ou trois ans.



Installation du pont cadre à la place de la buse sur le site de Chaussoy. Printemps 2008

© Syndicat mixte Ameva

■ Le bilan et les perspectives

Du point de vue morphologique, le cours d'eau a retrouvé un gabarit naturel, avec des largeurs de lit mineur qui sont passées en moyenne de 2,5 m à 0,85 m. Le retour d'écoulements et de faciès diversifiés (apparition de mouilles) et de substrats hétérogènes grâce à la recharge avec les merlons de curage est constaté. Le milieu est désensasé et les sédiments remis en circulation. Les problèmes d'érosion ont disparu.

Le remplacement de la buse par un pont cadre a permis de décloisonner la tête de bassin versant de la Trie et de rouvrir un tronçon de 3,8 km de continuité.

Lors de la pêche électrique de 2009, seule l'anguille avait été inventoriée. La présence de trois ouvrages infranchissables en aval et les assècs réguliers subis par le cours d'eau ne favorisent pas une installation des poissons sur le secteur.

L'analyse des prélèvements ne permet pas de conclure à un effet de la restauration sur les macro-invertébrés, notamment du fait que les stations sur lesquelles ont été réalisés les prélèvements avant et après les travaux ne sont pas situées au même endroit.

La perception des riverains sur les programmes environnementaux du bassin a évolué. Ils comprennent mieux l'intérêt d'une action globale à une échelle de bassin versant (actions conjuguées des différents programmes de restauration et d'entretien et du PAPI Somme) au regard des différents enjeux hydrauliques et écologiques.

Depuis, la CCVV s'est engagée dans un programme de gestion du ruissellement et de l'érosion des sols du bassin versant de la Trie, programme qui complète les actions de restauration réalisées sur la Trie.

En parallèle de la renaturation de la Trie, la CCVV procède à la restauration d'un champ d'expansion de

Coûts

En euros HT

| | |
|----------------------------------|------------------|
| Coût des études | 13 537 € |
| Coût des acquisitions | - |
| Coût des travaux et aménagements | 62 717 € |
| <i>soit, au mètre linéaire :</i> | 13 € |
| Coût de la valorisation | - |
| Coût total de l'opération | 138 970 € |

Partenaires financiers et financements :

Agence de l'eau Artois-Picardie (50 %), conseil général de la Somme (25 %), communauté de communes du Vimeu Vert (25 %, dont participation du propriétaire)

Partenaires techniques du projet :

Syndicat mixte d'aménagement et de valorisation du bassin de la Somme (Ameva), fédération départementale de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA 80), direction départementale des territoires et de la mer de la Somme (DDTM 80), service départemental de l'Onema de la Somme (SD 80), direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)



Restoration du gabarit naturel et de la sinuosité de la Trie, 4 mois après travaux. Été 2008



Développement de la végétation sur le secteur restauré de la Trie deux ans après travaux. Juin 2010

crue sur la commune de Cahon (Trie aval) sur trois hectares par arasement des merlons de curage.

Entre 2010 et 2012, le syndicat Ameva, qui propose depuis 2007 une mission d'assistance technique aux gestionnaires des cours d'eau du bassin de la Somme, a réalisé une demi-douzaine d'opérations de reprofilage de cours d'eau (arasement de merlons de curage – retalutage et restauration de la ripisylve). Ces opérations concernent des linéaires de cours d'eau entre 400 et 1 200 mètres linéaires. Par ailleurs, le syndicat Ameva a également procédé au dérasement de deux seuils de 0,4 m et 0,45 m de hauteur sur l'Omignon et a réalisé, dans le cadre des plans de gestion depuis 2010, l'aménagement ou l'arasement de 16 autres ouvrages sur l'Omignon, l'Avre, les Evoissons, l'Ingon, la Noye, la Luce, la Cologne.

La valorisation de l'opération

Le syndicat Ameva a publié un article sur la réalisation des travaux dans sa lettre d'information semestrielle (<http://www.ameva.org/?q=content/lettres-dinfo-de-lameva>). La CCVV a également communiqué au travers de son bulletin d'information trimestriel. Des visites sur le terrain ont été organisées par le syndicat à destination des techniciens des syndicats de bassin voisins, des élus et des riverains.



Maître d'ouvrage Communauté de communes du Vimeu Vert (CCVV)



Contact Bilal Ajouz
Syndicat mixte d'aménagement
et de valorisation du bassin de la Somme
b.ajouz.ameva@orange.fr